

Montreuil, le 4 juillet 2025

CAMÉRAS ESPION : LA SAMARITAINE (DFS) A COMPARU DEVANT LA CNIL LE 3 JUILLET 2025

Hier, jeudi 3 juillet, la direction de la Samaritaine (DFS) a comparu devant une commission restreinte de la CNIL et pensait l'être en toute discrétion.

Et elle avait de quoi se faire toute petite. Cette enseigne luxueuse, groupe LVMH, se croyait au-dessus des lois et pensait s'en sortir indemne.

Prise la main dans le sac en août 2023, après avoir installé en catimini en pleine nuit des caméras espion pour surveiller les travailleurs à leur insu, la CGT DFS et la fédération avaient aussitôt dénoncé le méfait et sollicité la CNIL

A l'époque des faits, pensant museler la parole des dénonciateurs, la direction a immédiatement lancé des procédures de licenciement à l'encontre de trois salariés et n'a eu de cesse d'intimider et d'exercer des pressions sur le délégué syndical CGT.

Lors de la comparution, la direction, loin d'être convaincante, s'est noyée dans ses explications, rejetant la responsabilité du délit sur le prestataire.

Au-delà de la sanction pécuniaire qui découlerait de la décision de la CNIL, dont le montant n'affectera certainement pas le portefeuille de Bernard Arnault, il s'agit d'une immense victoire pour les travailleurs du groupe : le luxe et le profit ne sont ni au-dessus des lois, ni au-dessus des droits des travailleurs.

La Fédération CGT Commerce et Services et la CGT DFS affirment qu'aucune intimidation ne les fera reculer, nous continuerons à dénoncer les pratiques mafieuses de ces grands groupes et à défendre l'intérêt de tous les travailleurs.



Aller plus loin...

Consultez notre site internet sur www.commerce.cgt.fr ou scannez le QR code ci-dessous :



Contacts presse

Jean-Michel Remande
RS DFS
Tel : 06 15 50 03 70

Amel Ketfi
Secrétaire fédérale
Tel : 06 16 96 67 53